



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 30 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Stéphane TRAVERT annonce la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnel à hauteur de 3M€ pour les apiculteurs impactés par les mortalités d'abeilles
—

L'enquête qualitative menée par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) auprès des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sur les mortalités apicoles de l'hiver 2017/2018, ayant mis en lumière une augmentation par rapport aux hivers précédents en Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Bourgogne-Franche-Comté principalement, Stéphane TRAVERT, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, décide de mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel pour les apiculteurs impactés. **Ce dispositif, qui sera effectif d'ici fin septembre**, prendra la forme d'une aide au renouvellement du cheptel apicole (aide à l'achat d'essaims). **L'enveloppe consacrée à cette aide sera d'un montant de 3M€.**

Les critères pris en compte pour l'attribution de l'aide sont en cours de définition, en lien avec les organisations professionnelles apicoles. Le dispositif sera articulé avec les aides déjà mises en place par les collectivités territoriales et notamment les Conseils Régionaux.

Afin de répondre au besoin de trésorerie des apiculteurs touchés, une avance sera versée rapidement dès la demande effectuée. **Les apiculteurs auront ensuite jusqu'à la fin du printemps 2019 pour réaliser les achats d'essaims et transmettre les factures.**


En complément de l'enquête qualitative, une **enquête nationale quantitative est en cours** auprès de plus de 50 000 apiculteurs, enquête réalisée par la **plateforme nationale d'épidémiologie et de surveillance en santé animale**. L'objectif est de recueillir les informations des apiculteurs quant au niveau des mortalités durant l'hiver 2017/2018 et leurs causes possibles. L'enquête en ligne reste ouverte **jusqu'au mercredi 15 août inclus**. Le Ministre incite l'ensemble des apiculteurs à y répondre, en suivant le lien:

https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/EMHA_2017-2018/questionnaire.htm

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture